

---

**EUROPEAN FOREST INSTITUTE**

**TENDER SPECIFICATIONS**

**PROCUREMENT REFERENCE NUMBER 02-15.2-2024 GIZ COCOA**

**Appui à l'élaboration de la Directive Technique  
pour un cacao durable au Cameroun**

---

## 1. TERMS OF REFERENCE

---

### 1.1. Introduction

#### **Programme cacao durable de l'Union européenne**

L'Union Européenne (UE) a entamé depuis 2020 un dialogue inclusif sur la durabilité de la filière cacao avec la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et les diverses parties prenantes intéressées, dans le but d'appuyer les objectifs nationaux en termes de durabilité économique, environnementale et sociale du cacao. L'UE a entamé un dialogue politique sur le cacao durable avec le Cameroun fin 2021, par le biais de discussions nationales sur le cacao qui se sont conclues en juin 2023. Ce dialogue politique et technique a relevé les enjeux liés à la durabilité et vise à faciliter la mise en œuvre du RDUE au Cameroun.

L'UE a lancé en 2021 un Programme cacao durable au Cameroun, qui fournit l'appui technique aux partenaires nationaux pour le développement des politiques, outils et données utiles pour assurer et démontrer la durabilité du cacao ; ainsi qu'appuyer le dialogue politique entre l'UE et le Cameroun. L'Institut européen de la forêt (EFI) soutient la mise en œuvre du Programme cacao durable, notamment au travers de l'appui au dialogue national sur le RDUE et à la mise en place des outils de traçabilité, suivi de la déforestation et vérification de la légalité en appui aux efforts de diligence raisonnée de la filière.

#### **Durabilité du cacao au Cameroun**

Au Cameroun, le secteur cacao représente 1,2% du PIB national, 8,2% du PIB agricole et 12% des exportations du pays. Ceci fait du cacao un produit de grande importance pour l'économie du pays. Le Cameroun occupe le 4<sup>e</sup> rang mondial des pays producteurs du cacao avec 6% des parts du marché derrière la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Équateur. Selon le bilan de campagne 2022-2023 de l'Office National du Cacao et du Café, 78% de la production du Cameroun est commercialisée sur le marché de l'Union européenne (UE).

Dans le même temps, le secteur fait face à plusieurs défis en matière de durabilité. La déforestation due à l'expansion des plantations de cacao, l'utilisation de pratiques agricoles non durables, la faible productivité des exploitations agricoles, et les problèmes liés aux conditions de travail des agriculteurs sont autant de défis majeurs.

#### **Le règlement sur la déforestation de l'UE**

En tant que grand consommateur de produits de base à risque pour les forêts, le 31 mai 2023, l'UE a adopté le Règlement 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (RDUE). Ce règlement a été publié au Journal officiel de l'UE le 9 juin 2023 et s'appliquera le 30 décembre 2024. Pour les micros et petites entreprises, l'application commencera le 30 juin 2025.

Ce règlement exige des opérateurs et commerçants important les produits de base concernés et à risque de déforestation dans l'UE, qu'ils démontrent que les produits sont exempts de déforestation et légaux. Il interdira ainsi la mise sur le marché ou l'exportation depuis le marché européen de produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 31 décembre 2020 ou ne respectant pas la législation du pays. Le champ d'application du règlement couvre sept

produits de base : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que leurs produits dérivés comme le chocolat ou la pâte de cacao.

Les entreprises concernées par le règlement (opérateurs et commerçants) auront l'obligation de réaliser une « diligence raisonnable » en amont de l'exportation ou de la mise sur le marché de leur produit afin de donner les informations suffisantes pour garantir que le produit comporte un risque nul ou négligeable de déforestation et d'illégalité. La traçabilité et la transparence sont donc au cœur du dispositif proposé.

Parallèlement à ce processus législatif, l'UE a entamé fin 2021 un dialogue politique sur le cacao durable avec le Cameroun qui s'est concrétisé par une série de sept *Cocoa Talks* thématiques qui se sont achevés par une session politique de haut niveau en juin 2023 et l'identification de 12 *Cocoa Actions* soutenues par le Programme Cacao Durable de l'UE.

### **Le Comité Cacao Durable du Cameroun**

Le gouvernement camerounais a émis le 21 novembre 2022 une décision portant création, organisation et fonctionnement du Comité Cacao Durable au Cameroun qui a pour mission de « mener les concertations avec les partenaires publics et le secteur privé intervenant dans la chaîne de valeur du cacao, en vue de la mise en œuvre des engagements pris par le Cameroun en matière de production et de commercialisation du cacao durable ». C'est notamment le cas des engagements inscrits dans la Feuille de route pour un cacao sans déforestation (FRCSO) et dans son cadre d'action commun signé le 13 janvier 2021 par de multiples parties prenantes et le gouvernement via les ministères du Commerce (MINCOMMERCE), de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), des Forêts et de la Faune (MINFOF) et de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED).

Soutenue dans son élaboration par « The Sustainable Trade Initiative » (IDH), la FRCSO liste un ensemble d'actions qui doivent être mises en œuvre pour assurer la protection et la restauration des forêts, la production durable du cacao et la commercialisation et l'engagement communautaire et l'inclusion sociale.

Le Mincommerce a initié une étude visant à produire un modèle conceptuel du système national de traçabilité au Cameroun et produire un cahier de charge minimal de traçabilité du cacao. Le Contractant devra s'appuyer sur le cahier de charge élaboré dans le cadre de cette étude pour élaborer la directive technique.

### **La légalité du cacao au Cameroun**

Malgré l'importance du secteur cacao pour l'économie camerounaise, il n'existe pas aujourd'hui de définition précise du cacao légal. Plusieurs critères sont utilisables pour tenter de circonscrire les contours de la légalité du cacao, comme le respect du Code du travail, ou l'emplacement des cacaoyères en dehors du domaine forestier permanent. Mais ceux-ci n'ont jamais été discutés, rassemblés ou contrôlés de manière systématique par les services de l'État.

Lors de la 6e session des *Cocoa Talks* en mars 2023, différentes parties prenantes, notamment l'Office national du cacao et du Café (ONCC) et le ministère du Commerce, ont mis en avant le besoin d'approfondir l'analyse relative aux critères de légalité du RDUE, ce qui permettra de faciliter les obligations de diligence raisonnable des opérateurs soumis au RDUE.

EFI a commandité une mission qui vise à analyser le cadre juridique applicable au cacao en vue d'établir une liste des exigences légales à respecter pour pouvoir exporter vers l'UE. Le Contractant devra communiquer et coordonner ses travaux avec le Contractant chargé de l'analyse du cadre légal de la production et commercialisation du cacao.

## **Normes et standards de la filière cacao au Cameroun**

La production et la commercialisation du cacao sont encadrées par plusieurs normes et standards nationaux, régionaux et internationaux. D'un côté il existe des normes de certification privée, à commencer, au Cameroun, par Rainforest Alliance et Fairtrade qui définissent un ensemble d'exigences à satisfaire pour que le cacao soit certifié. Et d'un autre côté, les normes des organismes internationaux et régionaux de normalisation dont ISO 34101 et ARS 1000 qui définissent les exigences en matière de production et traçabilité du cacao. Via l'Agence nationale de normalisation (ANOR), le pays a homologué et décliné ces normes en décembre 2022 en normes camerounaises NC 647 à 648 pour ARS 1000, et NC 4172 à 4174, et 4228 pour ISO 34101. A ces standards volontaires s'ajoutent maintenant le RDUE et d'autres législations à venir encadrant la durabilité sociale, économique et environnementale.

Face à ces diverses exigences nationales, régionales et internationales se pose la nécessité d'harmoniser les règles et pratiques en matière de production transformation et commercialisation du cacao durable au Cameroun, afin de faciliter la mise en conformité des opérateurs et éviter la fragmentation des obligations. C'est en réponse à cette préoccupation que les participants au Cocoa Talk sur les standards internationaux, régionaux et nationaux sur le cacao ont approuvé la proposition de l'ONCC d'élaborer une directive technique qui permettra d'encadrer la production, la transformation et la commercialisation.

### **1.2. Objectif de la mission**

La mission a pour principal objectif d'appuyer techniquement l'élaboration de la directive technique de production et commercialisation du cacao au Cameroun sous l'égide de l'ONCC et avec l'implication de toutes les parties prenantes.

Plus spécifiquement, la mission devra appuyer l'élaboration du cahier des charges national de la traçabilité du cacao, une des pierres angulaires de la directive technique précitée.

### **1.3. Tâches**

Le Contractant effectuera les tâches suivantes :

#### **Tâche 1 : Assurer une revue comparative détaillée des normes et standards en matière de production et commercialisation du cacao au Cameroun**

Sous l'égide de l'ONCC, et avec la facilitation d'EFI, cette tâche débutera par la réunion de lancement du Comité technique d'élaboration de la directive qui devra en définir le champ d'application. Cette réunion se tiendra à Yaoundé et sera d'une durée d'une journée. Douze personnes minimum seront invitées à participer.

Dans la foulée, il s'agira de faire une revue des exigences liées aux normes ARS 1000, ISO 34 101 homologuées et traduites en norme camerounaises NC 647 à 648 pour ARS 1000, et NC 4172 à 4174, et 4228 pour ISO 34101, du RDUE et du cadre juridique national en matière de légalité, traçabilité, zéro déforestation, aspects sociaux, qualité et commercialisation du cacao. Pour mener cette tâche à bien, le Contractant pourra s'appuyer, entre autres, sur les travaux de Duncan Brack<sup>1</sup> et sur l'analyse du cadre légal de la production et du commerce du cacao au Cameroun menée

---

<sup>1</sup> Notamment cette étude réalisée pour GISCO Sustainability and Standards in Global Agriculture Value Chains: The African Standard for Sustainable Cocoa. Fev. 2023

concomitamment dans le cadre de l'étude sur la légalité du cacao. Sur cette base, il s'agira de réaliser une analyse comparative de ces exigences et proposer des options d'harmonisation visant à produire une synthèse des exigences applicables au cacao du Cameroun qui satisferait ses principaux marchés.

*Livrable 1 : Rapport (maximum 15 pages) de l'analyse comparée des normes et standards et synthèse des exigences retenues pour la production et la commercialisation du cacao au Cameroun.*

*Livrable 2 : Compte-rendu de la réunion de lancement du Comité technique pour la définition du champ d'application de la directive technique.*

### **Tâche 2 : Coordonner l'élaboration de la directive technique**

Le Contractant organisera techniquement et logistiquement en étroite collaboration avec l'ONCC, le MINCOMMERCE et EFI, deux réunions du Comité Technique de deux jours chacune. *Ces réunions se tiendront hors de Douala et Yaoundé, sur une durée de deux jours chacune. Douze personnes minimum seront invitées à participer.*

Sur la base du cahier des charges minimal de la traçabilité élaboré dans le cadre du projet de développement d'un système de traçabilité et validé par le Comité Cacao Durable et les travaux du Comité technique, le Contractant produira une proposition de directive technique décrivant les règles de production, transport, traitement et commercialisation du cacao.

*Livrable 3 : Proposition de directive technique.*

*Livrable 4 : Rapport de synthèse (15 pages maximum) des trois réunions du Comité technique pour l'élaboration de la directive technique*

### **Tâche 3 : Organiser la consultation des parties prenantes**

En étroite collaboration avec l'ONCC, le MINCOMMERCE, MINADER et EFI, le Contractant organisera trois réunions avec les parties prenantes à la fin de chacune des tâches. Chaque réunion se tiendra sur une journée et réunira 30 participants.

*Livrable 5 : Document final de directive technique*

*Livrable 6 : Rapport de synthèse (15 pages maximum) des trois réunions de consultation*

*Livrable 7 : Rapport final (20 pages maximum) résumant le processus d'élaboration de la directive technique et les leçons apprises.*

## **1.4. Calendrier prévisionnel et reporting**

La mission débutera par une réunion virtuelle de lancement entre EFI et le Contractant pour affiner si besoin les modalités de travail. En amont de cette réunion de lancement, EFI fournira au Contractant une première série de documents utiles à la mise en œuvre de la mission. Des appels réguliers de suivi et d'échanges sont prévus entre EFI et le Contractant à un rythme défini lors de la réunion de lancement. Ces appels associeront également régulièrement les partenaires nationaux précités (MINCOMMERCE, MINADER, ONCC, CICC, FODECC).

Calendrier prévisionnel : il est prévu de réaliser ce travail sur six mois, et selon le calendrier suivant.

<b>Tâches</b>	<b>M1</b>	<b>M2</b>	<b>M3</b>	<b>M4</b>	<b>M5</b>	<b>M6</b>
1. Revue comparée des normes et standards	X	X				

2. Elaboration de la directive technique		X	X	X	X	
3. Consultation des parties prenantes	X	X	X	X	X	X

### Présentation des rapports

Les caractéristiques suivantes doivent être respectées. Tous les livrables doivent être rédigés en Français et les rapports finaux devront tenir compte des commentaires fournis par EFI et les parties nationales sur les rapports préliminaires. Sauf indication contraire, le langage utilisé dans les livrables doit correspondre aux normes de qualité requises pour une diffusion publique et doit suivre les « Lignes directrices » fournies par EFI au début de la mission.

Les projets de livrables seront examinés par EFI et le Contractant devra répondre lorsque des clarifications seront nécessaires. Si le contrôle de la qualité du langage utilisé dans les livrables est jugé insatisfaisant par EFI, ceux-ci devront être soumis à une révision complémentaire aux frais du Contractant.

### **1.5. Ressources humaines et financières**

Le Contractant devra à minima mobiliser durant les 6 mois de mise en œuvre de la mission :

- **Un expert principal international** (RDUE et normes ARSO, ISO) pour 23 jours minimum
- **Un expert national facilitateur** (réglementation filière cacao au Cameroun, facilitation des processus) pour 36 jours minimum

Par ailleurs, pour la mise en œuvre de la mission, le contractant devra inclure les per diem et les coûts remboursables de déplacement afférant aux déplacements de l'expert national. Par ailleurs, un budget opérationnel (« *Work plan Budget* ») d'environ 35.000 euros sera mis à disposition par EFI pour chaque tâche et directement géré par le Contractant. Il doit être intégré en tant que tel dans le cadre de la proposition financière totale (Cf 3.2.B dans "Evaluation des offres et attribution du marché").

Ce budget est destiné aux frais d'organisation des réunions du Comité technique et ateliers de consultation des parties prenantes avec la prise en charge des participants.

## 2. TENDER DOCUMENTATION

---

### 2.1. Administrative Documentation

The tender shall include the following documentation, properly filled out and signed:

- Cover letter (Annex 1)
- Identification form (Annex 2) including supporting documentation
- Bank identification form (Annex 2a)
- Declaration on Exclusion Criteria and Absence of Conflict of Interest (Annex 3)
- Nomination of Experts form (Annex 4)
- Minimum criteria declaration (Annex 5)

The consortium agreement (Annex 6) shall be included, properly filled out and signed, if the tender is submitted jointly by a consortium of economic operators. The consortium agreement (Annex 6) shall not be included if the tender is submitted by a single Tenderer proposing subcontracting of tasks.

### 2.2. Technical Proposal

To evaluate the tender against the minimum criteria and the award criteria . in section 3.1. and 3.2., the Tenderer shall submit a technical proposal consisting only of the following elements:

- 1) **A nomination** of the following Experts to carry out the tasks in the Terms of Reference:
  - **One International Senior Expert**
  - **One National facilitator**

The Technical Proposal shall include CV's of the nominated Experts.

The Tenderer shall be able to certify the information contained in the CV's for the nominated Experts at EFI's request. Written in English, the CV's shall have all the information as in the EuroPass. The Tenderer can use the EuroPass CV template (<https://europa.eu/europass/fr>) or its own CV template.

- 2) **A description** (in French) of no more than **two pages**, referring to the Terms of Reference and the previous experience of the Experts showcasing understanding of the aims and the context of the tasks and addressing the recent developments in cocoa sector, norms and standards for cocoa production and marketing in Cameroon.
- 3) **A presentation** (in French) of no more than **five pages** on the Tenderer's methodology for the assignment – **building upon the Terms of Reference and the experience of the Experts** – addressing the following elements:
  - Approach to conduct a comparative analysis of cocoa norms and standards.
  - Stakeholder involvement approach in developing technical guidelines.
  - Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task.

### 2.3. Financial Proposal

The Tenderer shall submit a financial proposal, which shall be completed by using the form in annex 7 and by following the instructions therein.

The full general conditions applicable to the payment of fees and per diem as well as the reimbursement of costs can be found in annex 8 (model contract).

### 3. EVALUATION OF TENDERS AND AWARD OF THE CONTRACT

---

#### 3.1. Minimum Criteria

The **Tenderer** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.I.	Ongoing or experience (in the last 5 years) in collaborating with administrations in charge of forestry or agroforestry, trade, and/or public and private institutions in the cocoa sector or in standardization in Cameroon or Central Africa.
M.II.	Experience from last three (3) years of implementing one or several contracts with individual budget of at least EUR 65 000.

The **International Senior Expert** nominated must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.III.	Master's degree or engineer in agriculture and/or natural resources management and/or social sciences and/or a relevant, directly related discipline.
M. IV.	10 years' experience in developing, implementing and/or evaluating standards in the cocoa sector.
M.V.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

The **National facilitator** must meet the following criteria:

N°	Criteria description
M.VI.	Master's degree or engineer in agriculture and/or natural resources management and/or social sciences and/or a relevant, directly related discipline.
M. VII.	Ten (10) years' experience leading and coordinating multi-stakeholder processes in on sustainable management of natural resources and/or forestry and/or agriculture in Cameroun and/or Central Africa.
M.VIII.	Understanding, speaking, and writing French as demanded with respect to all tasks covered by the Terms of Reference in this Tender.

**Tenders not fulfilling the minimum criteria will be rejected.**



### 3.2. **Award Criteria**

Tenders which fulfil the minimum criteria will be evaluated using the following award criteria:

#### **A. Technical component (maximum 75 points)**

<b>N°</b>	<b>Award criteria</b>	<b>Max points</b>
<b>A.I.</b>	<b>Understanding of:</b>	<b>30</b>
i.	Cocoa production et commercialization context, issues and perspective in Cameroon	15
ii.	Norms and standard cocoa context, issues and perspectives in Cameroon	15
<b>A.II.</b>	<b>Proposed methodology for the implementation of the tasks</b>	<b>45</b>
i.	Approach to conduct a comparative analysis of cocoa norms and standards	20
ii.	Stakeholder involvement approach in developing technical guidelines.	20
iii.	Timing and sequence of activities and tasks, indicating the approximate allocation of time per nominated Expert for each task.	5

The Technical component (TC) is calculated according to the following formula:

$$TC = A.I. + A.II.$$

**Tenders must receive a score of more than half of the maximum Technical component to be considered qualitatively acceptable.**

**Tenders not considered qualitatively acceptable will not be considered further.**

#### **B. Financial component (maximum 25 points)**

**Tenders presenting a total financial proposal (Fo) superior to the maximum contract value of EUR 65 000 (including EUR 35 000 for the work plan budget) will not be considered further.**

For tenders being considered, the Financial component (F) is calculated according to the following formula:

$$F = (F_{min} / F_o) \times 25$$

where

**F<sub>min</sub>** is total sum in the tender in the evaluation with the lowest total financial proposal; and

**F<sub>o</sub>** is the total sum in the financial proposal being considered.

### **C. Most economically advantageous tender**

A combined score (CS) will be calculated according to the following formula:

$$CS = TC + F$$

The Tenderer with the highest combined score (CS) for Technical component (TC) and Financial component (F) will be awarded the Contract.

Where two or more tenders have an equal combined score the contract will be awarded according to the highest score for the financial component (F).

## ANNEXES

---

Annex 1	Cover letter
Annex 2	Identification form
Annex 2a	Bank identification form
Annex 3	Declaration on exclusion criteria and absence conflict of interest
Annex 4	Nomination of Experts form
Annex 5	Minimum criteria declaration
Annex 6	Consortium agreement
Annex 7	Financial Proposal form
Annex 8	Model contract
Annex 9	Per Diem